

Auto-suffisance Alimentaire

A retourner avec votre règlement (à l'ordre de **CG Sport Event**) et le certificat médical à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an pour les non licenciés, ou photocopie de la licence 2010 pour les licenciés,

à : **CG Sport Event** chez M Cordero Philippe

30 Av Pierre de coubertin 06150 Cannes la bocca

Avant le 19 avril 2010

Possibilité inscription sur place le samedi 24 avril de 10h00 à 14h00 pour l'Azuréenne et la Rando et de 10h00 à 19h00 pour le 52 et 33 km (Château de la Napoule) **Pas d'inscription le 25 AVRIL jour de la course du 52 et 33 km**

ECRIRE EN LETTRE CAPITALES

Nom : Prénom :

Sexe : M F Né(e) le : ... / ... / 19... Nationalité :

Non licencié(e) Club : Entreprise :

Pour le classement par équipe (3 coureurs minimum par course) et pour le challenge du nombre (10 minimum) : faire un envoi groupé

Licencié(e) FFA/FFTRI n° de licence : (photocopie recto/verso obligatoire)

Taille du T-shirt XS S M L XL XXL

Comment nous avez-vous connu :

Magazine (nom du Mag) : Course (nom de la course) :

Internet (nom du site) : Autre :

Palmarès Sportif :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel portable obligatoire: e-mail :

| | Utba 52 km 25 avril/07h00 | Tba 33 km 25 avril/08h00 | L'Azuréenne 17 km (féminines) 24 avril/15h00 | Rando 17 km 24 avril/15h15 |
|----------------|-------------------------------|-------------------------------|---|-------------------------------|
| avant le 31/01 | <input type="checkbox"/> 30 € | <input type="checkbox"/> 25 € | <input type="checkbox"/> 20 € | <input type="checkbox"/> 12 € |
| après le 31/01 | <input type="checkbox"/> 33 € | <input type="checkbox"/> 28 € | <input type="checkbox"/> 23 € | <input type="checkbox"/> 14 € |
| sur place | <input type="checkbox"/> 40 € | <input type="checkbox"/> 35 € | <input type="checkbox"/> 30 € | <input type="checkbox"/> 16 € |

Par la présente, j'accepte le règlement édité par **CG Sport Event**

Date : Signature :

Les photocopies du bulletins d'inscription sont acceptées

Article 1/ L'épreuve :

L'association **CG Sport Event** organise le 24 et 25 avril 2010 le 4ème Trail des Balcons d'Azur. Cette épreuve est ouverte aux coureurs sur une distance de 17 km (réservée aux féminines), 33 km et 52 km environ en terrain varié pour un dénivelé positif de 2400m pour le 52 km, 1800m pour le 33 km, 900m pour le 17 km et aux marcheurs sur 17 Km et 900m+. L'arrivée sera jugée à la plage du Château de la Napoule à Mandelieu la Napoule. Le nombre des participants est limité à 400 pour le 33 km et le 52 km et à 200 pour le 17 km.

Article 2/ Conditions d'inscription :

Etre majeur

Etre titulaire d'une licence FFA en cours de validité.

Pour les non licenciés: posséder un certificat médical de non contre indication à la marche ou à la course à pied en compétition sur terrain accidenté. (pas de certificat obligatoire pour la randonnée de 17 km)

ATTENTION LA RANDONNEE EST UNE RANDONNEE SPORTIVE QUI DEMANDE UNE BONNE CONDITION PHYSIQUE ET DU MATERIEL ADAPTE A UN TERRAIN TECHNIQUE

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards et l'organisation gardera les certificats médicaux en sa possession et ce pendant un an.

(Conformément à la loi 99-223 du 23/3/99 : la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an)

Article 5/ Assurance :

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Trail des balcons d'azur auprès de AXA Assurances (3 rue des mimosas 06400 CANES), contrat RC Organisation : N° 3327494604.

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé. Cependant il incombe aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 6/ Ravitaillement :

L'UTBA, 52 km : 3 points de ravitaillement en eau et boisson sucrée sont répartis sur le parcours et bien délimités.

Le TBA, 33 km : 2 points de ravitaillement en eau et boisson sucrée sont répartis sur le parcours et bien délimités.

L'Azuréenne TBA, 17 km : 2 points de ravitaillement en eau et boisson sucrée sont répartis sur le parcours et bien délimités.

La Rando TBA : 2 ravitaillements sont prévus

Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé. ATTENTION AUCUN RAVITAILLEMENT SOLIDE

A ces postes respectez l'environnement.

Article 7 / Equipement obligatoire : L'azuréenne, 33 et 52 Km

L'épreuve est courue en semi auto suffisance.

De ce fait les concurrents devront se munir de :

- barres énergétiques ou un gels de leur choix. *

-D'un minimum d' 1,5 l d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (banane, porte bidon, camel bak etc...)*

-Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans sa totalité et en permanence.

-une couverture de survie

-un sifflet

-un téléphone portable (conseillé, raison de sécurité)*

-une carte ou photocopie de la carte du secteur (à télécharger sur le site)

L'équipement complet de concurrents, tirés au sort, sera vérifié avant le départ et pourra être vérifié au hasard sur les points de contrôle du parcours.

nécessaire pour la rando 17 km

Article 10/ Contrôle :

Plusieurs points de contrôle sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve.

Article 11/ Commissaires :

Les contrôles sont effectués par des commissaires de course qui sont sous l'autorité du président du jury dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 12/Assistance médicale et sécurité :

Une équipe médicale composée de médecin d'infirmiers et secouristes sapeur pompier sera présente pendant toute la durée de l'épreuve et ce en plusieurs postes répartis sur le parcours. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui.

Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors - course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation. Des effectifs de la Police municipale et la Gendarmerie seront toutefois présents sur le parcours.

Par la présente, j'accepte le règlement édité par **CG Sport Event**

Date : Signature :

Les photocopies du bulletins d'inscription sont acceptées